

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 30 novembre 2021

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire (prolongation jusqu'au 31 juillet 2022) et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt et un le **30 novembre, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

04 novembre 2021

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Régine VASSAUX

30 novembre 2021

Suppléante : Laurence BUCCELLI suppléante de Christophe THORIN

Pouvoirs :

Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Jean-Michel DEZELU a donné pouvoir à Gérard CHOPIN
Michèle GAUTHIER a donné pouvoir à Alain GOUTX
Pascal HUGUET a donné pouvoir à François FROMET
Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Vincent ROBIN a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI

N°55.2021

Membres titulaires excusés : Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Joël DEBUIGNE, Claude DENIS, Jean-Michel DEZELU, Michèle GAUTHIER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Vincent ROBIN, Christophe THORIN

Objet de la délibération :

**Mission facultative –
Protection Sociale
Complémentaire – Frais
d'adhésion aux conventions
de participation**

Madame HERSANT, Payeur Départemental de Loir-et-Cher, excusée.

Annick BARRÉ a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Mme BARRÉ, administrateur délégué)

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration de la prochaine mise en place, dans le cadre de la protection sociale complémentaire, de conventions de participation relatives au risque santé et au risque prévoyance.

Le Président rappelle l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif aux missions facultatives pouvant être exercées par les centres de gestion.

Dans sa rédaction, le sixième alinéa de l'article 25 stipule : « Les centres de gestion peuvent assurer la gestion de l'action sociale et de services sociaux en faveur des agents, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, des collectivités et établissements qui le demandent. Ils peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent, des contrats-cadres permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées et conclure avec un des organismes mentionnés au I de l'article 88-2 une convention de participation dans les conditions prévues au II du même article ».

.../...

Le Président rappelle que les missions facultatives développées par les centres de gestion peuvent être financées soit par la cotisation additionnelle, soit par un dispositif de facturation.

Aussi, pour couvrir les frais, supportés par le centre de gestion, de mise en œuvre de ces conventions de participation, le Président propose d'instituer des frais d'adhésion à ces conventions.

Le Président présente le dispositif suivant :

Frais d'adhésion - Affiliés

Nombre d'agents	Risque Santé	Risque Prévoyance	Risques Santé et Prévoyance
de 0 à 9	100,00	100,00	160,00
de 10 à 19	200,00	200,00	320,00
de 20 à 49	300,00	300,00	480,00
de 50 à 99	400,00	400,00	640,00
100 et plus	500,00	500,00	800,00

Frais d'adhésion - Non Affiliés

Nombre d'agents	Risque Santé	Risque Prévoyance	Risques Santé et Prévoyance
Tarifification unique	700,00	700,00	1 120,00

Les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver, pour couvrir les frais, supportés par le centre de gestion, de mise en œuvre des conventions de participation, l'institution de frais d'adhésion à ces conventions,
- d'acter que ses frais d'adhésion s'appliqueront aux collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés selon le schéma tarifaire présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision.

Publié ou notifié le : 7 décembre 2021
Exécutoire le : 7 décembre 2024

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 30 novembre 2021

Le Président,

Eric MARTELLIERE

